

Table des matières

Préface	
Sylvie Saroléa	9
Remerciements	13
Abréviations	15

INTRODUCTION GÉNÉRALE L'UNION EUROPÉENNE FACE À LA QUESTION MIGRATOIRE : L'EUROPE À LA CROISÉE DES CHEMINS

Chapitre I. Problématisation	23
Chapitre II. Présentation de la recherche	27
Section I. Champ de la recherche	27
Section II. Formulation des questions de recherche	29
a. Doutes à l'origine des questions de recherche	29
b. Questions de recherche	31
Section III. Structure de l'ouvrage	32

PARTIE I LA COMPÉTENCE EUROPÉENNE EN MATIÈRE D'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE : L'EXEMPLE D'UN FÉDÉRALISME COMPÉTITIF

Introduction	39
Titre I. Une compétence historiquement contestée : les origines de l'incursion du droit communautaire en matière d'immigration	41
Chapitre I. L'immigration de pays tiers au sein des traités originels : silence et indifférence	42
Section I. L'exclusion des travailleurs ressortissants de pays tiers du droit de la libre circulation	42

a.	L'ambiguïté du traité CEE : le champ d'application personnel incertain de la liberté de circulation des travailleurs	43
b.	Une exclusion actée par le droit dérivé et confirmée par la Cour de justice	45
c.	La frontière entre le droit communautaire de la libre circulation et le droit national de l'immigration	47
	Section II. L'intégration progressive des questions migratoires par le biais de compétences connexes	49
a.	Une action communautaire indirecte	49
b.	La compétence résiduelle de la Communauté : le recours aux articles 100 et 235 du traité CEE	53
	Section III. La création d'un marché intérieur : évolution ou révolution ?	56
a.	L'abolition des contrôles aux frontières intérieures : des conséquences limitées en matière d'immigration économique	56
b.	La nécessaire adoption de mesures compensatoires : avec ou sans l'immigration économique ?	58
	Chapitre II. De l'Acte unique européen au traité d'Amsterdam : une résistance assumée	63
	Section I. L'absence de compétence communautaire dans l'Acte unique européen : un oubli intentionnel	63
	Section II. La question de la compétence devant le juge européen : l'opposition entre la Commission européenne et les États membres	65
	Section III. La coopération Schengen : les fondations imparfaites de la maison commune	69
a.	Les avancées de la coopération Schengen	69
b.	Les limites de la coopération Schengen : un biais sécuritaire manifeste	72
	Section IV. La formalisation de la coopération intergouvernementale à Maastricht	74
a.	Le titre VI du traité de Maastricht : l'institutionnalisation de la méthode intergouvernementale	75
b.	Des moyens d'action inadéquats	77
	Conclusion intermédiaire	79

Titre II. Une compétence retenue par les États membres : les limites intrinsèques de la compétence européenne	81
Chapitre I. D'Amsterdam à Lisbonne : une communautarisation à retardement	82
Section I. La communautarisation à retardement de la politique migratoire : une supranationalisation décisionnelle différée	82
a. Le transfert de l'immigration vers le premier pilier	83
b. Un transfert en trompe-l'œil : le régime d'exception de l'immigration au sein du premier pilier	84
c. Une communautarisation pleine et entière repoussée jusqu'au traité de Lisbonne	87
Section II. Une compétence nationale protégée : l'insertion d'une réserve de compétence au profit des États membres	88
a. L'inapplication du principe de préemption	88
b. L'article 79, § 5, du TFUE : un droit de veto indirect ?	91
Section III. Une compétence externe inopérante	93
a. L'existence d'une compétence externe implicite : le parallélisme des compétences internes et externes	94
b. Les obstacles structurels entourant l'exercice de la compétence externe	95
Chapitre II. Une compétence en manque d'objectifs clairs : l'indétermination persistante des finalités de la politique européenne d'immigration économique	100
Section I. La circulation interne et l'adoption de mesures compensatoires : une logique fonctionnaliste inadaptée à la politique d'immigration économique	100
Section II. L'établissement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice : changement conceptuel ou changement de vocabulaire ?	104
Section III. De Tampere à Ypres : une route sans issue ?	108
a. Tampere : des ambitions imprécises	109
b. Le programme de La Haye : flexibilité et compétitivité	111
c. Le programme de Stockholm : un programme sous l'influence du « Pacte européen sur l'immigration et l'asile »	112
d. L'impasse politique à Ypres : une opportunité pour la Commission européenne ?	114
Conclusion intermédiaire	116

Titre III. L'immigration économique à l'épreuve de l'appareil institutionnel européen : les limites extrinsèques de la compétence européenne	119
Chapitre I. Le traitement de l'immigration économique au sein de l'appareil institutionnel européen : une supranationalisation imparfaite ?	120
Section I. Le droit d'initiative de la Commission européenne sous contrôle	121
Section II. La communautarisation relative de la procédure législative	123
a. La culture du consensus dans les relations intra- et interinstitutionnelles	124
b. Une égalité relative entre le Conseil et le Parlement européen	127
Section III. Le rôle limité de la Cour de justice	128
Chapitre II. Changements institutionnels et continuité politique : une politique verrouillée par les États membres	131
Section I. Une politique tracée par les États membres sous l'ère du traité d'Amsterdam	131
Section II. L'impact de la « crise de l'accueil » : une opportunité manquée ?	133
Section III. Vers une remise en cause de la légitimité européenne en matière d'immigration ?	137
Conclusion intermédiaire	142
Conclusion de la partie I	
Une compétence européenne formelle difficile à mettre en œuvre	143

PARTIE II L'ÉMERGENCE D'UN DROIT EUROPÉEN DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE : UN DROIT SOUS TENSION

Introduction	149
Titre I. L'étendue et l'intensité relatives de l'harmonisation législative européenne : une politique commune restreinte et flexible	151
Chapitre I. Une politique européenne aux fondements instables : un échec annoncé	153

Section I. La remise en cause progressive de l'immigration zéro au tournant des années 2000	153
Section II. Des aspirations européennes ambiguës	158
Section III. L'opposition des États membres : un refus de principe ?	162
Chapitre II. Le choix de l'approche verticale : stratégie législative ou aveu d'impuissance ?	166
Section I. L'approche « par catégorie » : un choix par défaut	166
Section II. Une politique européenne empreinte des réformes législatives nationales	170
a. Une reproduction des politiques nationales	170
b. Une insuffisance nationale discutable	174
Section III. L'asymétrie de la politique européenne : une politique axée sur les travailleurs qualifiés	177
Chapitre III. L'intensité relative de l'harmonisation législative : une harmonisation sous le signe de la flexibilité	181
Section I. L'autonomie relative du droit européen	181
a. Des définitions partielles	182
b. Des conditions d'entrée et de séjour variables	184
c. Des garanties procédurales fixées par les législations nationales	185
Section II. Un droit européen à géométrie variable : des règles communes menacées par des clauses facultatives	188
a. Le maintien ou l'adoption de normes plus favorables	189
b. Des objectifs menacés par des compromis politiques	190
Section III. L'autonomie procédurale et institutionnelle des États membres faiblement encadrée	193
a. Le principe de la préférence communautaire : un principe à relativiser	194
b. Le test du marché de l'emploi : boîte noire des administrations nationales	198
Conclusion intermédiaire	202
Titre II. L'absence de remise en cause du paradigme national	205
Chapitre I. Une politique d'immigration choisie source d'inégalités	206
Section I. Une politique d'immigration guidée par les besoins des économies nationales : <i>guestworkers</i> 2.0 ?	206

a. Une politique axée sur la demande : l'existence d'un besoin comme condition de l'immigration économique	207
b. La nécessaire conclusion d'un contrat de travail	209
c. La dépendance des travailleurs vis-à-vis de leur employeur	211
Section II. La remise en cause du principe d'égalité de traitement : l'instrumentalisation des droits des travailleurs migrants	214
a. Des droits asymétriques et modulables	215
b. Un socle commun de droits à relativiser	220
Chapitre II. Les dispositions relatives à la mobilité intra-européenne des travailleurs ressortissants de pays tiers : l'infranchissable dépassement des frontières nationales	223
Section I. La libre circulation des citoyens européens et la mobilité des ressortissants de pays tiers : une différence de nature	224
Section II. Une mobilité intra-européenne sous contrôle : signe d'une méfiance mutuelle	226
Section III. Un statut plus national qu'europpéen : la portabilité limitée du statut de séjour et des droits y afférents	233
Chapitre III. L'immigration économique dans la politique extérieure de l'Union : une rhétorique constante en quête de crédibilité	237
Section I. L'intégration progressive de l'immigration économique dans la politique extérieure de l'Union	237
Section II. La rhétorique : les promesses de l'approche globale	239
Section III. Les actions : un bilan déséquilibré	244
Conclusion intermédiaire	250
Conclusion de la partie II Une politique flexible en manque d'effectivité	251

PARTIE III LE DÉPASSEMENT DE LA TENSION : VERS UN FÉDÉRALISME EUROPÉEN CONSTRUCTIF EN MATIÈRE MIGRATOIRE

Introduction	259
Titre I. Vers un fédéralisme coopératif	263
Chapitre I. Le fédéralisme coopératif canadien : ententes bilatérales et asymétrie	264

Section I. L'immigration, une compétence partagée entre le fédéral et les provinces	264
Section II. Un partage de compétence négocié et concerté à travers la conclusion d'ententes intergouvernementales	268
a. La conclusion d'ententes intergouvernementales, une source de coopération entre les ordres de gouvernement	269
i. Le cas particulier du Québec	269
ii. Le programme des candidats des provinces dans le reste du Canada	272
b. Une coopération bilatérale source d'asymétrie ?	274
Chapitre II. De la coordination des politiques nationales à l'intégration différenciée : mécanismes de gestion de la « diversité légitime » au sein de l'Union européenne	278
Section I. La méthode ouverte de coordination : une piste trop vite écartée ?	279
a. Une approche décentralisée conforme au principe de subsidiarité ?	279
b. La méthode ouverte de coordination comme préalable à l'intégration législative	281
Section II. La coopération renforcée et le fédéralisme asymétrique : un choix pragmatique par défaut ?	284
a. L'intégration différenciée, remède aux blocages politiques	285
b. Un choix soumis à des conditions matérielles et procédurales	287
c. La politique d'immigration économique, une politique différenciable ?	290
Conclusion intermédiaire	293
Titre II. Vers un fédéralisme cohérent : de la complémentarité des politiques nationales et européennes	295
Chapitre I. L'exemple du fédéralisme canadien : des politiques fédérales et provinciales complémentaires	296
Section I. Une politique fédérale traditionnellement axée sur le capital humain : le « modèle » canadien du système à points	296
Section II. Des politiques provinciales axées sur la demande	300
Section III. La réorientation de la politique fédérale : une menace pour la cohérence du système canadien ?	303
a. La classe de l'expérience canadienne et le programme des métiers spécialisés	303

b. L'essor de l'immigration temporaire	305
c. « Entrée express » : vers un modèle hybride ?	309
Chapitre II. Vers des politiques européennes et nationales complémentaires	312
Section I. Une politique d'immigration proactive : entre utopie et réalisme	313
a. De la suppression des frontières à la suppression des visas de court séjour	313
b. De la vente de visas à la loterie	319
c. Vers un système d'immigration hybride : l'exemple du système à points	323
Section II. Une politique européenne centrée sur la protection des droits des travailleurs migrants	327
a. De la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille au Pacte mondial sur les migrations : vers un cadre multilatéral souple	328
b. Une protection des travailleurs migrants garantie par des accords d'association : la voie de la coopération bilatérale	331
c. Un code de droit européen de l'immigration : l'option unilatérale	335
Conclusion intermédiaire	339
Conclusion de la partie III	
Une complémentarité des politiques européennes et nationales respectueuse de la diversité des intérêts	341
Conclusion générale	343
Bibliographie sélective	349
Postface	
Delphine Nakache	371